

CLAUDE ROBILLARD, *La liberté de presse, la liberté pour tous*,  
Montréal, Québec Amérique, 2016, 233 pages

Martin Blais

Volume 11, numéro 2, printemps 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/85144ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Blais, M. (2017). Compte rendu de [CLAUDE ROBILLARD, *La liberté de presse, la liberté pour tous*, Montréal, Québec Amérique, 2016, 233 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 11(2), 12–12.

suite de la page 11

plus qu'une travailleuse qui pointe ou qui court le cachet; tu fais partie d'une profession qui a des responsabilités citoyennes. On le tient pour acquis, et pourtant le journalisme est au cœur de la vitalité d'une société, une condition de la démocratie.»

Ne cherchons pas dans cet ouvrage ce qu'il n'est pas, soit une analyse des difficultés que vivent aujourd'hui les journalistes dans l'exercice de leur profession ou un texte de réflexion théorique. Il

s'agit d'un message qui vient du cœur. On reprochera peut-être à madame Boileau de porter des lunettes roses, mais son objectif est clair: il faut que des jeunes se lancent avec passion dans cette profession et soient prêts à s'y consacrer corps et âme. L'enjeu, au final, c'est l'avenir de notre société. ❖

CLAUDE ROBILLARD

## LA LIBERTÉ DE PRESSE, LA LIBERTÉ POUR TOUS

Montréal, Québec Amérique, 2016, 233 pages

Lorsqu'on entreprend de traiter de la liberté de la presse, on peut aborder deux grands objets<sup>1</sup>. Ou bien on traite d'une idée (qui elle-même participe d'une vision du monde), ou bien on discute d'une règle de droit. Malgré un titre large et ambitieux, le livre de Claude Robillard, *La liberté de la presse, liberté pour tous*, se concentre essentiellement sur l'application de la règle de droit par les praticiens du journalisme, les tribunaux et les acteurs socio-politiques en contexte québécois et canadien.

Si l'on cherche dans ce livre une étude minutieuse du destin des idées de liberté d'expression et de liberté de presse, on sera déçu. L'auteur nous propose bien quelques jalons historiques, mais son propos demeure très en surface. Il en va de même pour les débats de société. Comme on sait, les idées de liberté d'expression et de liberté de presse font constamment objet de débats intenses. Le comportement de la nouvelle équipe au pouvoir à la Maison blanche a donné à la discussion une acuité particulièrement forte. Or, on ne trouve pas dans le livre de présentation ample et détaillée des débats sur les questions du «que peut-on tolérer?» et du «jusqu'ou tolérer?» qui sont advenus en d'innombrables occasions.

On ne trouve pas non plus de réflexion sur les contradictions des acteurs politiques qui, tantôt, peuvent défendre avec vigueur le principe de liberté de presse (et même donner des leçons à ce sujet) et qui, ensuite, entravent avec ingéniosité le travail des journalistes<sup>2</sup>. Il n'y a pas davantage dans le livre d'étude des stratégies argumentatives lourdes déployées par les penseurs politiques qui tantôt peuvent soutenir l'idée de liberté d'expression sans entrave aucune, même lorsqu'il s'agit de laisser place à des propos odieux et des autres ou qui, au contraire, pensent que, tout bien pesé, la liberté d'expression telle qu'elle se vit en ce moment cause peut-être plus de torts à la vie démocratique que de bien. Certes, on voit que Robillard soutient une conception forte de la liberté de presse (c'est-à-dire largement dépourvue d'entraves) établie sur les croyances que la presse joue un grand rôle en démocratie et que la liberté de travail des journalistes est à cette fin nécessaire; mais finalement, il ne développe pas davantage son point de vue. Dans sa préface, le professeur de droit bien connu, Pierre Trudel, écrit «oui, la liberté de presse, mais l'ouvrage que vous avez en mains explique pourquoi». Ce n'est malheureusement pas vraiment le cas.

Par contre, on trouve son compte lorsqu'il s'agit de liberté de presse comme règle de droit que l'on applique et que l'on met à l'épreuve. L'ouvrage constitue une sorte de traité pédagogique sur son application au Québec et au Canada. Les jeunes journalistes qui entrent dans le métier et les étudiants qui s'y préparent ont tout intérêt à se procurer l'ouvrage de Robillard qui, doit-on le rappeler, a été secrétaire général de la FPJQ

1 Pierre TRUDEL, «La Journée de la liberté de presse», *Le Journal de Montréal*, 3 mai 2016.

2 Un exemple: Vincent BROUSSEAU-POULIOT, «Liberté de la presse: Trudeau doit agir au lieu de parler, dit un journaliste de *Vice*», *La Presse*, 15 novembre 2016



(Fédération professionnelle des journalistes du Québec) pendant vingt-cinq ans.

Le livre est scindé en deux parties. La première offre un tableau précis de la liberté de presse du point de vue juridique. Le propos combine avec aisance la connaissance de la pratique journalistique et la culture juridique. Cela permet tout à la fois d'acquiescer l'essentiel du vocabulaire, de connaître les grands principes de droit, de situer les textes fondamentaux, d'identifier les principaux acteurs, de distinguer les instances judiciaires, etc. Cela permet au surplus de savoir comment tout cela se décline lorsqu'il est question de diffamation, de propos haineux, de protection des sources, d'accès à des documents classés. Le tableau couvre aussi les questions qui demeurent problématiques en droit. La seconde partie fait un inventaire des pratiques et procédé classique employés pour restreindre le travail journalistique.

Si ce livre avait été publié il y a vingt ans, je l'aurais trouvé malgré tout très satisfaisant par son regard sur le droit. Cependant, il ne convient plus tout à fait aujourd'hui, me semble-t-il: il fallait aborder les conditions de travail des journalistes qui ont tellement changé. Que l'auteur ne dise presque rien sur les conséquences des bouleversements technologiques sur toute la presse en tant qu'entreprise d'affaires est pour le moins surprenant. Il est tout aussi étonnant qu'il ne dise pas grand-chose non plus sur les changements de culture en matière de sécurité et de renseignement aux États-Unis et un peu partout en Europe depuis le 11 septembre 2001. En guise de réponse, Robillard fait remarquer que le journalisme d'enquête ne s'est jamais aussi bien porté au Québec que maintenant. Et il ajoute ailleurs dans le livre que le journalisme n'en est pas à ses premières épreuves et que ce n'est pas la première fois que des prophètes de malheur annoncent sa disparition...

Martin Blais

Professeur agrégé, communications sociales, Université Saint-Paul

L'Action nationale a cent ans !